



Deutsch-französischer Kommunikationsservice
Conseil en communication franco-allemande

Béregère BEURAIN EI - 10, rue de la Schlucht - F-68740 Fessenheim
Tel : 0033 (0) 3 89 35 71 46 - Mobil(e) : 0033 (0) 6 21 95 31 05
Mail : info@bb3regio.com - www.bb3regio.com

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Application des Conditions générales de vente - opposabilité

Ces conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité de nos échanges avec nos clients. Ces conditions générales de ventes sont reconnues par le client dès qu'il passe commande auprès de nos services ; elles sont valables pour la durée totale de la relation d'affaires qui lie le client à notre société. Elles valent également pour les relations d'affaires futures. Toute modification, tout complément d'information ou tout accord supplémentaire avec nos clients ne peut être valable que s'il est approuvé par écrit par nos soins. Les conditions générales de notre client ne valent en notre sens que si nous les avons reconnues expressément. Nos conditions générales de vente sont valables à tout moment. Le fait que nous ne nous prévalions pas à un moment ou à un autre de l'une de ces présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

2. Passation de commande/devis

Chaque client, dès lors qu'il nous transmet une demande détaillée ou nous envoie un ordre ferme, reçoit gratuitement un devis. Il nous informe alors par écrit ou par téléphone de l'acceptation des conditions du devis. Seule une commande confirmée par écrit par nos soins peut être considérée comme valable.

Le devis donne des précisions sur le type de prestations, le nombre de mots/de lignes (pour la traduction et la relecture) voire d'heures ou d'unité d'enseignement prévues pour les autres types de prestations, les derniers délais, les majorations pour des prestations spécifiques (par ex. traduction expresse)

Des critères précis s'appliquent en fonction des prestations suivantes :

Traduction/relecture

Le client est tenu de fournir son texte par avance afin d'établir un devis le plus juste possible. Nous traduisons les textes dans Word. Si le client a besoin d'une traduction dans un autre format, il doit nous en avvertir par avance. Nous l'informons ensuite par écrit de la possibilité de traiter sa demande sous cette forme. Nous ne pouvons être tenus responsables pour d'éventuels retards ou problèmes d'exécution qui seraient provoqués par les causes suivantes : passation de commande peu claire, voire fautive ou incomplète et erreurs ou formulations équivoques ou erronées dans le texte de départ. En ce qui concerne la relecture, le devis est établi uniquement après consultation du texte à relire. Nous nous réservons le droit d'appliquer une majoration dans le cas de textes déjà mal traduits : cette majoration est indiquée au préalable dans le devis.

Interprétariat (consécutif) :

Le client est tenu de nous informer par avance du type de prestation et de son objectif (présentation, meeting, etc.). Il s'engage à nous fournir toute documentation nécessaire à notre préparation au minimum 3 jours avant la date de la prestation à effectuer.

Cours de langues :

Un test de niveau doit être effectué avant le début de chaque cours de langues (allemand ou français). Ce n'est qu'à l'issue de ce test que les participants sont répartis par niveau de langue. Le devis pour un cours de langue prend alors en compte le niveau de départ, l'objectif souhaité, le nombre de participants par cours et le lieu



Deutsch-französischer Kommunikationsservice
Conseil en communication franco-allemande

Béregère BEURAIN EI - 10, rue de la Schlucht - F-68740 Fessenheim
Tel : 0033 (0) 3 89 35 71 46 - Mobil(e) : 0033 (0) 6 21 95 31 05
Mail : info@bb3regio.com - www.bb3regio.com

d'enseignement. Des participants avec des niveaux de langue différents ne peuvent pas être intégrés dans le même groupe. Il est alors nécessaire de former des groupes différents.

Communication :

Ce n'est qu'à l'issue du premier entretien de découverte avec le client qu'un devis peut être établi. Il repose sur les données concrètes fournies par le client concernant la prestation souhaitée (conseil en communication dans le pays voisin, choix des médias, prospection téléphonique, aide à la préparation d'un salon, rédaction de mailings, etc...), le délai envisagé, le lieu de la prestation et le nombre d'heures prévu pour l'effectuer.

3. Prix

Toutes nos offres et tous nos prix sont sans engagement. Sauf mention spéciale, tous nos prix sont indiqués en EUROS. Nous nous réservons le droit, pour les commandes d'un montant élevé (supérieures à 1 000 €), d'exiger un acompte ou le paiement par étalement en fonction des prestations déjà effectuées. Nos listes de prix non contractuelles peuvent être modifiées sans préavis par nos soins. Les prix pratiqués et les conditions garanties pour une prestation ne doivent pas laisser supposer que ceux-ci valent à l'avenir sans confirmation de notre part. Le client est informé au plus tard lors de la confirmation de commande de possibles écarts avec les prix affichés, d'éventuelles majorations forfaitaires ou de toute autre exigence spécifique liée à la prestation demandée. Les frais d'envoi, les frais de port et autres frais annexes (comme par ex. les frais de transport) seront facturés au client en cas de demandes abusives.

4. Délais de livraison (traductions) et derniers délais

Les délais de livraison sont fournis au client en notre âme et conscience, c'est-à-dire en calculant au plus juste afin de satisfaire toutes les parties. Cependant il ne peut s'agir que de prévisions de délais. Une prestation est donc considérée comme ayant été exécutée selon les délais indiqués quand elle a été menée à terme à l'intérieur du cadre temporel prévu initialement.

Une prestation est considérée comme terminée lorsque **la traduction** ou toute autre tâche convenue a été transmise au client preuve à l'appui (protocole d'envoi).

Concernant **les cours de langues**, les règles suivantes s'appliquent : lorsqu'un délai spécifique a été fixé et que des unités d'enseignements doivent être annulées par le client ou par nos soins pour des raisons valables (par ex. pour maladie), nous nous réservons le droit de proposer des rendez-vous supplémentaires en dehors du planning établi afin de pouvoir respecter le délai initialement prévu.

Concernant le **conseil en communication**, comme par exemple lors d'un plan média réservé dans plusieurs supports, les derniers délais de chaque support doivent être respectés. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables si le client dépasse ces délais pour communiquer ces éléments ou s'il place son ordre trop tard. Nous vérifions les éléments publicitaires du client avant validation auprès des médias et les lui transmettons pour info. Si le client ne se manifeste pas avant le dernier délai fixé par nos soins, les éléments publicitaires que nous avons au préalable vérifiés sont alors considérés comme validés.

5. Dysfonctionnements, cas de force majeure, fermeture et limitation de l'activité, problèmes liés au serveur ou au réseau, virus, retards



Deutsch-französischer Kommunikationsservice
Conseil en communication franco-allemande

Béregère BEURAIN EI - 10, rue de la Schlucht - F-68740 Fessenheim
Tel : 0033 (0) 3 89 35 71 46 - Mobil(e) : 0033 (0) 6 21 95 31 05
Mail : info@bb3regio.com - www.bb3regio.com

Nous ne pouvons être tenus responsables de dysfonctionnements de notre activité qui seraient occasionnés par des cas de force majeure, tels événements naturels, perturbations routières, problèmes liés au réseau ou au serveur, problèmes liés à la connexion internet ou au transfert de données ou toute autre entrave à notre travail occasionnée de façon involontaire. De tels cas nous autorisent à résilier de façon partielle ou totale le contrat établi avec le client. De même, nous ne pourrions être tenus responsables, s'il nous fallait pour un certain temps limiter ou stopper notre activité pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous ne pouvons également être tenus responsables de dommages occasionnés par des virus informatiques. Lors de la livraison de traductions dans un format donné, c'est au client seul qu'incombe la responsabilité de vérifier les données et textes transmis par nos soins. Nous ne pourrions accepter aucune demande de dommages et intérêts faite en ce sens. En ce qui concerne les rendez-vous sur place comme par exemple lors de prestations d'interprétariat ou de cours de langues, nous ne pourrions être tenus responsables pour des retards occasionnés par la circulation (bouchons, travaux, etc...), par le mauvais temps, par des événements naturels ou par tout autre événement indépendant de notre volonté.

6. Responsabilité et réclamations dans le cadre de traductions et de travaux d'interprétariat

Le client s'engage à fournir le maximum d'informations possible concernant le but et le lectorat des textes à traduire afin que le traducteur puisse adapter la langue cible à l'objectif de la communication (par ex. adaptation de slogans publicitaires). Dans le cas où aucun accord relatif aux exigences de qualité de la traduction n'a été défini ou que l'ordre de traduction ne stipule aucune exigence particulière en ce sens, le prestataire effectuera la traduction complète en son âme et conscience en respectant le sens et la grammaire dans un objectif d'information.

Si, dans un délai de 5 jours (date de réception par nos services), le client n'émet aucune réserve sur le travail fourni, la traduction est considérée comme acceptée par le client. Ce dernier renonce alors à tout recours possible pour erreurs de traduction. Si, dans le délai de 5 jours, le client soulève des erreurs de traduction consistantes et avérées, il doit les décrire le plus précisément possible et nous donner la possibilité d'améliorer le travail effectué. Ceci vaut également pour les traductions expresses. S'il est prouvé que l'amélioration effectuée par nos soins reste toutefois insuffisante, le client peut alors prétendre à une ristourne ou même un remboursement dans le cas d'erreurs de traduction portant à préjudice. Toute autre demande supplémentaire, comme par exemple une demande de dommages et intérêts pour non-exécution est formellement exclue. Notre responsabilité ne peut en aucun cas être supérieure au montant de la commande litigieuse. Notre responsabilité ne peut être engagée que dans le cas d'une négligence grossière ; concernant une négligence moindre, notre responsabilité ne peut être engagée que dans le cadre du non-respect de devoirs essentiels inhérents au contrat. Dans tous les cas, un dédommagement pour les dommages induits ou pour une perte de chiffres d'affaires y afférent est parfaitement exclue. Un recours lors d'une demande de dommages et intérêts émanant d'une tierce personne est expressément exclu.

Nous ne pouvons être tenus responsables des erreurs de traduction engendrées par la transmission d'informations ou de pièces erronées, incomplètes ou parvenues hors délai ou dans le cas de textes sources erronés ou illisibles (même partiellement). Si le client ne précise pas le but de la traduction, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un texte à paraître ou d'un document publicitaire, il ne peut en aucun cas exiger le dédommagement du préjudice qui serait occasionné par le fait que le texte n'est pas en adéquation avec ce but, que la parution ou la publicité doive reparaitre en raison du manque d'adaptation ou que cet état de fait porte involontairement atteinte à la réputation ou à l'image de l'entreprise. Si le client ne précise pas que la traduction est destinée à l'impression ou qu'il ne nous adresse pas le bon à tirer pour relecture auparavant et envoie donc les travaux à l'impression sans notre accord c'est donc à lui seul qu'incombe la responsabilité en cas d'erreur quelle qu'elle soit.



Deutsch-französischer Kommunikationsservice
Conseil en communication franco-allemande

Bérengère BEAURAIN EI - 10, rue de la Schlucht - F-68740 Fessenheim
Tel : 0033 (0) 3 89 35 71 46 - Mobil(e) : 0033 (0) 6 21 95 31 05
Mail : info@bb3regio.com - www.bb3regio.com

Si, dans le cadre de notre traduction, nous étions pris à partie en raison d'un manquement à la législation sur le droit d'auteur ou si une tierce personne venait à faire valoir ses droits à ce sujet, c'est au client seul qu'en incomberait l'entière responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité pour les documents fournis par le client, les éléments inhérents à la commande, les garanties données sur la qualité des textes sources, les renseignements relatifs à l'expédition, les directives concernant le traitement de la commande, etc... si rien n'a été précisé expressément, c'est-à-dire par écrit, par le client, à la commande. Nous ne sommes pas tenus à vérification par rapport aux normes existantes dans le sens de la responsabilité des produits et/ou du code civil. Dans ce cas, le client assume pleinement la responsabilité et nous libère de fait de toute revendication émanant d'une tierce personne dès le moment où nous acceptons la commande.

7. Retard de livraison, impossibilité, résiliation

Le client peut résilier le contrat en cas de retard ou impossibilité de notre part uniquement si le délai de livraison a été dépassé de façon exagérée et qu'il nous a au préalable fixé un nouveau délai par écrit.

8. Retrait/Annulation/Absence

La cession des droits d'un contrat de la part d'un client n'est possible qu'avec notre accord écrit.

L'annulation d'une prestation convenue en cours de réalisation doit être effectuée par écrit. Indépendamment des raisons inhérentes à cette annulation, la partie du travail effectuée est facturée à 100% et le reste de la prestation prévue à 50%.

Dans le cas d'une annulation des cours de langues (si les participants ne peuvent être présents à l'un ou à plusieurs des rendez-vous prévus), il est obligatoire de nous tenir informés par écrit au minimum 24 h avant le cours. Si cette démarche n'est pas effectuée, le rendez-vous convenu à l'origine (c'est-à-dire le nombre d'unités d'enseignement prévues à cette date) est facturé et ceci indépendamment des raisons ayant motivé l'annulation.

Dans le cas d'une annulation d'une prestation d'interprétariat et/ou de conseil en communication, c'est la règle suivante qui prévaut : si nous ne sommes pas prévenus 24 h avant le rendez-vous fixé, le nombre d'heures initialement prévues est facturé et ceci indépendamment des raisons ayant motivé l'annulation.

9. Conditions de paiement

Sauf en cas d'accord spécifique, nous établissons la facture une fois la traduction terminée ou la prestation effectuée. Dans certains cas, nous sommes autorisés à exiger un acompte : par exemple quand la prestation s'étale sur une période longue ou quand nous devons effectuer des dépenses liées à la prestation (par exemple pour des frais liés au transport, à l'hébergement, etc...)

Pour les cours de langues :

Le client est redevable de l'intégralité du cours avant la première unité d'enseignement ; dans le cas d'un paiement par mensualités, la première mensualité est due avant le début du cours. Le matériel de cours est payable dès réception de ce dernier.

Sauf en cas d'accord spécifique, nos honoraires sont payables à 30 jours date de facture, prix net par virement, chèque ou en espèces. En cas de non-règlement de la facture à échéance, il y a retard de paiement sans même qu'aucune notification au client soit nécessaire. Dans le cas d'un retard de paiement, nous sommes autorisés à appliquer des pénalités de retard en application du taux légal en vigueur pour les banques françaises. Dans le cas où le client serait redevable d'autres prestations ou que nous serions informés de ses problèmes de paiement (dans le cas de saisies par le tribunal ou l'administration, de demande de mise en faillite ou d'informations



Deutsch-französischer Kommunikationsservice
Conseil en communication franco-allemande

Bérengère BEAURAIN EI - 10, rue de la Schlucht - F-68740 Fessenheim
Tel : 0033 (0) 3 89 35 71 46 - Mobil(e) : 0033 (0) 6 21 95 31 05
Mail : info@bb3regio.com - www.bb3regio.com

negatives émanant d'organisations d'assurance-crédit, etc...), nous nous réservons le droit de soumettre toute livraison ultérieure à un paiement par avance et d'exiger le paiement des créances sans délai.

Jusqu'au paiement intégral de la prestation effectuée, la traduction reste notre propriété. Nous pouvons donc exercer un droit de véto quant à la transmission de la traduction à une tierce personne.

10. Réserve de propriété pour les prestations de traduction

La traduction effectuée par nos soins et le copyright y afférent restent notre propriété intégrale jusqu'au paiement complet de cette prestation. Le client ne peut donc en avoir la jouissance jusqu'à ce terme. Dans le cas où une traduction aurait été effectuée pour une tierce personne, nous nous réservons le droit d'informer cette dernière des créances liées à la prestation et donc de l'utilisation abusive qu'elle en a faite, voire même d'exiger la régularisation des sommes dues et même des frais entraînés par cette utilisation.

11. Envoi, transfert

L'envoi ou le transfert électronique des éléments liés à une traduction se fait aux risques et périls du client. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables dans le cas d'un transfert de données erronées ou dangereuses ou pour la perte de ces éléments, voire même en cas de perte ou d'avarie de ces éléments dans un transfert par voie postale.

12. Clause de confidentialité

L'intégralité des textes et des prestations fournies est traitée de façon confidentielle et nous nous engageons à garder le secret quant aux informations relatives au client qu'il nous serait donné de connaître par nos prestations. En ce qui concerne la transmission par voie électronique de textes et de données ou toute autre forme électronique de communication entre le client, nos exécutants, s'il y en a, et nous même, il nous est impossible de garantir une protection intégrale des données confidentielles relatives au client ou à l'entreprise ou de toute autre donnée sensible car nous ne pouvons contrôler si une tierce personne non-autorisée pourrait ou non capter les informations transmises par voie électronique. Nous tenons à préciser que le transfert de données par internet (par ex. l'envoi ou la réception d'e-mails) ne peut en aucun cas être considéré comme fiable et que personne ne peut se protéger à 100% contre l'intervention d'une tierce personne sur son ordinateur ou serveur.

13. Droit applicable et tribunal compétent

Les conditions du contrat et les relations d'affaires entre le client et nous sont soumises au droit français. En cas de litige entre les deux parties, le tribunal de Colmar est seul compétent.

Fessenheim, le 10/07/2026